

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/12/2024 - 26831 - 2016 B 04211 - 822 923 520 - 66 FH

ATTESTATION
D'EXPERT COMPTABLE

S.A.S. FIDUCIAIRE R.O.C.
175 Bld Pereire
75017 PARIS

26831
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

03 DEC. 2024

S.A.S. 66 FH
3 RUE DES ROSIERS
95680 MONTLIGNON

BILAN AU 31/03/2024

Dans le cadre de notre mission de Présentation des comptes annuels de la S.A.S. 66 FH pour l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables. Les éléments d'inventaire nous ont été indiqués par la société.

A l'issue de nos travaux qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent Bilan, Compte de Résultat et Annexe se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan.....	862 842 €
- Chiffre d'Affaires.....	138 824 €
- Résultat Net Comptable.....	5 094 €

Fait à Paris le 11 JUIN 2024

Certifié
Conforme

Renaud ROCH
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes

66 FH

3 RUE DES ROSIERS

95680 MONTLIGNON

LIASSE FISCALE 31/03/2024 IS / RS

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

édité le 11/07/2024

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le		01042023		et clos le		31032024		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :								Adresse du siège social :			
66 FH 3 RUE DES ROSIERS 95680 MONTLIGNON											
SIRET		8		2		2		9		2	
		3		5		2		0		0	
		0		0		0		1		6	
Mél : david.mouche@fiduciaire-roc.net											
Adresse du principal établissement :								Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Activités des sociétés holding						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal											
Bénéfice imposable au taux normal								Déficit		0	
Bénéfice imposable à 15 %								Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Autres dispositifs			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Société d'investissement immobilier cotée			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI X NON											
Si oui, indication du logiciel utilisé sage coala											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:											
FIDUCIAIRE R.O.C.											
175 BOULEVARD PEREIRE											
75017 PARIS											
Tél: 0147639936											
Tél:											
OGA/OMGA											
Viseur conventionné											
(Cocher la case correspondante)											
Identité du déclarant:											
Date: 11072024											
Lieu: MONTLIGNON											
Qualité et nom du signataire:											
Signature :											
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné											
Examen de conformité fiscale (ECF)											
Prestataire :											

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d							
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e							
				f							
				g							
				h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j							
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)							
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
								Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8			
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice									
		MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise 66 FH										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 3 RUE DES ROSIERS 95680 MONTLIGNON											
SIRET 8 2 2 9 2 3 5 2 0 0 0 0 1 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2											
										Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 4	
ACTIF										Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012				
			Autres *		014		016				
	Immobilitisations corporelles *				028		030				
	Immobilitisations financières * (1)				040	751 353	042		751 353		
	Total I (5)				044	751 353	048		751 353		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052				
		Marchandises *		060			062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		47 004	070		47 004		
		Autres * (3)		072		623	074		623		
	Valeurs mobilières de placement		080			082					
	Disponibilités		084		63 862	086		63 862			
	Charges constatées d'avance *		092			094					
	Total II		096		111 488	098		111 488			
	Total général (I + II)		110		862 842	112		862 842			
PASSIF										Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			50 000			
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126			5 000			
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131		)	132	783 697		
	Report à nouveau				134			(10 478)			
	Résultat de l'exercice				136			5 094			
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142			833 313			
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			17			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			3 736			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	11 435	)	172	25 181		
	Comptes courants d'associés				173						
	Autres dettes				175			594			
	Produits constatés d'avance				174						
Total III				176			29 528				
Total général (I + II + III)				180			862 842				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise 66 FH

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31 10 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				au titre de TVA						
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210			
			Services *			215		214			
						217		218	138 824		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée *									224	
	Subventions d'exploitations reçues									226	
Autres produits									230	2	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	138 826		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	701
	Variation de stocks (marchandises) *									236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	13 971		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	1 155	244	2 157
	Rémunérations du personnel *									250	81 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	35 143
	Dotations aux amortissements *									254	
			dont amortissement du fonds de commerces							255	
	Dotations aux provisions									256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		{	259		}	262	126
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	133 599		

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	5 228
Produits financiers (III)	280						274	
Charges financières (V)							290	
Produits exceptionnels (IV)							300	134
Charges exceptionnelles (VI)							347	
							348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	5 094

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

5 094

314

Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit					346		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 décies A)	643		350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 décies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 décies C)	647			

Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	5 094	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *	59 531	dont imputés sur le résultat :			360	5 094
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2024)

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

66 FH

[illegible]

(2024)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

66 FH

[illegible]

(2024)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

66 FH

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 66 FH										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ																		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	i00				i02				i04					406						
	Autres	i10				412				414					416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420				422				424					426						
	Constructions	430				432				434					436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440				442				444					446						
	Installations générales agencements divers	450				452				454					456						
	Matériel de transport	460				462				464					466						
	Autres immobilisations corporelles	470				472				474					476						
Immobilisations financières		480		751	353	482				484				486		751	353				
TOTAL		490		751	353	492				494				496		751	353				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495				497				498				499							
Autres immobilisations incorporelles		500				502				504				506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510				512				514				516							
	Constructions	520				522				524				526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530				532				534				536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540				542				544				546							
	Matériel de transport	550				552				554				556							
	Autres immobilisations corporelles	560				562				564				566							
TOTAL		570				572				574				576							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	Court terme *				Long terme																
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579	Régularisations	590	583	591	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 66 FH

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

III

DIVERS

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 66 F.H.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/04/2023 et clos le: 31/03/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	138 824
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	138 824
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	701
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	13 971
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	126
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	14 798
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	124 028
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	124 028
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	138 824
Effectifs au sens de la CVAE *		023	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 4 / 2 0 2 3 160 3 1 / 0 3 / 2 0 2 4
Date de cessation			/ / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31032024 SIREN 8 2 2 9 2 3 5 2 0

Dénomination de l'entreprise 66 FH

Adresse (voie) 3 RUE DES ROSIERS

Code postal 95680 Ville MONTLIGNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME

Nom patronymique BOUZIANE

Prénom(s) MALIKA

Nom marital

% de détention 25,00

Nb de parts ou actions 1250

Naissance: Date 22/02/1968 N° Département 99 Commune TLEMCEN Pays DZ

Adresse : N° 36 Voie RUE DE LA VILLA LOUISE

Code Postal 95170 Commune DEUIL LA BARRE Pays FRANCE

Titre (2) MR

Nom patronymique FELTRIN

Prénom(s) RENE-PAUL

Nom marital

% de détention 75,00

Nb de parts ou actions 3750

Naissance: Date 15/07/1975 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° 3 Voie RUE DES ROSIERS

Code Postal 95680 Commune MONTLIGNON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31032024

SIREN

8 2 2 9 2 3 5 2 0

Dénomination de l'entreprise

66 FH

Adresse (voie)

3 RUE DES ROSIERS

Code postal

95680

Ville

MONTLIGNON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique

SRL

Dénomination

MAISON DU TEST DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

494916729

% de détention

100,00

Adresse :

N°

24

Voie

BOULEVARD POISSONNIERE

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise 66 FH
Adresse 3 RUE DES ROSIERS 95680 MONTLIGNON

du 01/04/2023
au 31/03/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MR FELTRIN RENE-PAUL - PRESIDENT				3 RUE DES ROSIERS 95680 MONTLIGNON			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	81 500			81 500				81 500
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	81 500			81 500				81 500

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10	81 500	- de l'exercice . 2024 . . 10	5 094
- de l'exercice précédent 10	63 000	- de l'exercice précédent 10	790
Nom et qualité du signataire		À MONTLIGNON, le 11/07/2024	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

66 FH

3 RUE DES ROSIERS

95680 MONTLIGNON

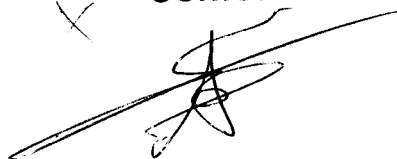
Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

édité le 11/07/2024

**Certifié
Conforme**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke. To the left of the signature is a small 'x' mark.

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 862 841,63 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 5 093,87 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

SOMMAIRE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Edité le 11/07/2024

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat*	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	751 353			751 353	
TOTAL	751 353			751 353	

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions règlementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

6 - AUTRES TABLEAUX**6.1 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN**

Entreprises liées ou avec lesquelles la société à un lien de participation

	Mt entreprises liées	Mt entreprises avec lesquelles la soc. à un lien de partic.	Mt dettes & créanc. rep. par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immob. incorporelles			
Avances et acomptes sur immob. corporelles			
Participations		750 685	
Créances rattachées à des participations		668	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		14 400	
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	14 400
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	14 400

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 471
Dettes fiscales et sociales	1 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	4 716

7.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	5 000	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	5 000	10,00

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	138 824
TOTAL	138 824

Répartition par marché géographique	Montant
France	138 824
Etranger	
TOTAL	138 824

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2024 12 mois	31/03/2023 12 mois	31/03/2022 12 mois	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	138 824	107 257	125 723	109 287	109 200
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	5 094	790	-11 268	6 502	119 920
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	5 094	790	-11 268	6 502	119 920
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	5 094	790	-11 268	6 502	119 920
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	81 500	63 000	87 600	66 271	81 425
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	35 143	25 181	33 421	24 052	30 332

Observations complémentaires

ANNEXE

Période du 01/04/2023 au 31/03/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 11/07/2024

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

66FH

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue des Rosiers 95680 MONTLIGNON
RCS PONTOISE 822 923 520 SIRET 822 923 520 00016

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi trente septembre à dix heures trente,
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres le 13 septembre 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur René-Paul FELTRIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent cinq mille actions sur les cinq mille actions émises par la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés
- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'assemblée
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan,
- le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2024
- le rapport de gestion du Président
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés quinze jours avant la réunion de l'assemblée.

x x
MB RPF

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce. Approbation de ces conventions
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2024 et quitus à l'organe de direction
- Affectation du résultat
- Rémunération
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 5 093.87 euros de la manière suivante :

★ Origine des sommes à affecter :

Résultat de l'exercice	+ 5 093.87 euros
Report à nouveau négatif	- 10 477.82 euros

Total	- 5 383.95 euros

★ Affectations proposées :

Au Report à nouveau négatif	- 5 383.95 euros

Total.....	- 5 383.95 euros

x x R2F
MB

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Distribution Globale	Revenus soumis au PFO Loi de Finances 2018	Sociétés Mères et Filiales ou Autres Régimes
N	0	0	
N-1	0	0	
N-2	0	0	
N-3	0	0	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président qui s'est élevée à un total de 81 500.00 euros, primes exceptionnelles de 3 500.00 euros et avantages en nature inclus.

Elle décide de maintenir une rémunération sur la base de 6 500.00 euros bruts par mois + primes exceptionnelles + avantages en nature, au titre de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décharge purement et simplement la Présidence du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des parts sociales de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

MB * RLF

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

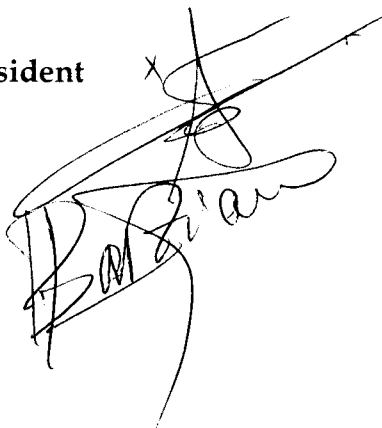
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Monsieur René-Paul FELTRIN, Président

Madame Malika BOUZIANE

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to René-Paul Feltrin, the President. The signature is written over the name of Madame Malika Bouziane.A small, stylized handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

66FH
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 3 rue des Rosiers 95680 MONTLIGNON
RCS PONTOISE 822 923 520 SIRET 822 923 520 00016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 5 093.87 euros de la manière suivante :

★ Origine des sommes à affecter :

Résultat de l'exercice	+ 5 093.87 euros
Report à nouveau négatif	- 10 477.82 euros

Total	- 5 383.95 euros
-------------	------------------

★ Affectations proposées :

Au Report à nouveau négatif	- 5 383.95 euros
-----------------------------------	------------------

Total.....	- 5 383.95 euros
------------	------------------

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Distribution Globale	Revenus soumis au PFO Loi de Finances 2018	Sociétés Mères et Filiales ou Autres Régimes
N	0	0	
N-1	0	0	
N-2	0	0	
N-3	0	0	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur René-Paul FELTRIN

